

Conditions générales de vente

Offres entreprises

Vab | Valérie-Anne BON, entrepreneur individuel · Version en vigueur au 18 octobre 2026

Article 1. Vendeur et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») s'appliquent à toute vente conclue entre :

- **Vab | Valérie-Anne BON**, entrepreneur individuel, 45 rue principale, 67290 PUBERG, SIRET 430 283 051 00026, contact@v-a-b.com, 06 10 67 88 62 (le « Vendeur ») ;
- et tout client professionnel qui commande pour les besoins de son activité : entreprise, association, collectivité ou autre organisme (le « Client »).

Elles ne s'appliquent pas aux ventes à des consommateurs. Elles sont remises au Client avec le bon de commande, avant toute commande. La signature du bon de commande vaut acceptation sans réserve des CGV, qui prévalent sur les conditions d'achat du Client, sauf dérogation écrite acceptée par le Vendeur.

Article 2. Produits

Les offres entreprises du Vendeur portent sur :

- **Romans dédiacés** : série cosy mystery (5 tomes) et série romans noirs / thrillers psychologiques (4 tomes), mais aussi les autres titres de l'auteure (comédie romantique de Noël 15€/pce et Cahier de jeux spécial romans policiers 12€/pce), titres panachables, autographe inclus, dédicace nominative en option ;
- **Agendas professionnels Vab** : agenda annuel 2027 (janvier à décembre, broché) et agenda non daté 6 mois (broché), à partir de 10 exemplaires par modèle.

Les résumés et visuels présentés dans la fiche « Offres cadeaux d'entreprises » sont donnés à titre indicatif.

Article 3. Commande

1. Le Client commande en retournant le bon de commande daté et signé (« Bon pour accord »), accompagné, s'il choisit l'option, de la liste des bénéficiaires des dédicaces.
2. La commande est ferme et définitive dès réception cumulée du bon de commande signé et de l'acompte prévu à l'article 5. Avant ce moment, le Vendeur ne réserve aucun exemplaire et ne lance aucune fabrication.
3. Le Vendeur peut refuser une commande pour un motif légitime : délai souhaité impossible à tenir, litige ou impayé en cours avec le Client.
4. Les dates limites de commande « conseillées » pour une réception avant les fêtes sont indicatives. Au-delà, le Vendeur confirme par écrit la faisabilité avant d'accepter la commande.

Article 4. Prix

1. Les prix sont ceux du bon de commande signé. Ils sont exprimés en euros, nets et fermes : TVA non applicable, article 293 B du CGI. Ils ne sont pas révisables après confirmation de la commande.
2. **Romans** : prix unique du livre (loi du 10 août 1981), identique quelle que soit la quantité.
3. **Agendas** : le prix unitaire de la tranche de quantité atteinte s'applique à tous les exemplaires du même modèle. Les quantités de modèles différents ne s'additionnent pas.
4. **Dédicace nominative** : 1 € par livre, offerte à partir de 50 romans commandés, tous titres confondus.
5. **Livraison** : forfait de 30 € pour une remise en main propre en Alsace. Tout envoi fait l'objet d'un devis.

Article 5. Paiement

1. Le règlement se fait par virement bancaire, sur le compte indiqué sur le bon de commande.
2. **Acompte** : 50 % du montant total de la commande, exigible à la commande. Il est régi par l'article 7.
3. **Solde** : 50 %, exigible le jour de la livraison. La facture est remise à cette date.
4. Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit, dès le lendemain et sans mise en demeure, des pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points. Ce taux ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.
5. Tout retard de paiement entraîne aussi, de plein droit, une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce). Si les frais de recouvrement réels sont supérieurs, le Vendeur peut demander une indemnité complémentaire sur justificatifs.
6. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.
7. En cas de non-paiement du solde, le Vendeur peut suspendre toute livraison et toute commande en cours du Client, sans préjudice des autres sanctions prévues aux présentes.

Article 6. Livraison et réception

1. **Délai** : le délai maximum de livraison indiqué au bon de commande court à compter de la dernière de ces dates : réception de l'acompte, réception de la liste complète des bénéficiaires des dédicaces (si l'option est choisie), réception de l'adresse de livraison.
2. **Mode** : remise en main propre en Alsace, à l'adresse indiquée au bon de commande, ou envoi selon devis. Le Client veille à ce qu'une personne habilitée soit présente. Si la livraison est impossible du fait du Client (absence, adresse inexacte), le solde devient exigible à la date de la première présentation et toute nouvelle livraison est facturée au tarif de 30 €.
3. **Retard** : le retard de livraison ne donne lieu à aucune pénalité. Si la livraison n'a pas eu lieu 15 jours après une mise en demeure écrite du Client, celui-ci peut annuler la commande et obtenir le remboursement intégral des sommes versées.
4. **Transfert des risques** : les risques passent au Client à la remise des produits.
5. **Réception** : le Client contrôle les produits à la livraison. Il signale immédiatement par écrit sur le bon de livraison tout défaut apparent ou toute non-conformité, de façon précise. Si la livraison est acceptée sans mention de non-conformité, les produits sont réputés conformes quant aux défauts apparents. Les exemplaires défectueux (impression, reliure) sont remplacés sans frais. Ne donnent pas lieu à remplacement les fautes d'orthographe, de frappe ou de typographie mineures qui n'altèrent ni la compréhension ni l'utilisation de l'exemplaire.

Article 7. Annulation, modification et acompte

1. **Commande ferme** : le Client ne dispose d'aucun droit de rétractation ni de dédit. Il ne peut annuler ou réduire sa commande que dans les conditions du présent article.
2. **Nature de l'acompte** : les sommes versées à la commande constituent un acompte, c'est-à-dire un paiement partiel du prix d'un contrat ferme. Il ne s'agit pas d'arrhes : l'article 1590 du Code civil ne s'applique pas et le versement de l'acompte n'ouvre aucune faculté de dédit.
3. **Annulation à l'initiative du Client** : en cas d'annulation totale ou partielle de la commande par le Client, quelle qu'en soit la cause (budget, calendrier, décision interne ou autre), l'acompte versé reste définitivement acquis au Vendeur et n'est pas remboursable. En cas d'annulation partielle, reste acquise la part de l'acompte correspondant aux exemplaires annulés. Cette somme constitue une indemnité

forfaitaire d'annulation. Elle répare le préjudice du Vendeur : temps de préparation, achat ou fabrication d'exemplaires, capacité réservée pour une commande saisonnière à délai court, impossibilité de réaffecter ce temps avant les fêtes. Les parties reconnaissent qu'elle est proportionnée à ce préjudice prévisible.

4. **Exemplaires déjà dédiacés** : si, à la date de l'annulation, des exemplaires ont déjà été dédiacés ou personnalisés pour le Client, leur prix reste dû en totalité, car ils ne peuvent être revendus. L'acompte s'impute sur ce prix et le Client règle le solde sur facture.
5. **Forme** : toute demande d'annulation ou de modification est notifiée par écrit à contact@v-a-b.com et ne produit effet qu'à sa réception.
6. **Modification** : une réduction des quantités vaut annulation partielle (point 3). Toute augmentation des quantités ou tout changement de titres ou de modèles est soumis à l'accord écrit du Vendeur et peut modifier le prix de la tranche applicable et le délai. La liste des bénéficiaires peut être modifiée sans frais tant que le Vendeur n'a pas commencé les dédiacés ; il le confirme sur demande.
7. **Défaillance du Vendeur** : si le Vendeur annule la commande ou ne peut pas livrer pour une cause qui lui est imputable, il rembourse l'intégralité des sommes versées sous 15 jours, sans préjudice de l'article 9. Le point 3 ne s'applique pas dans ce cas.

Article 8. Réserve de propriété

Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement intégral du prix, frais compris (articles 2367 et suivants du Code civil). Le transfert des risques à la livraison reste régi par l'article 6. En cas de non-paiement à l'échéance, le Vendeur peut revendiquer les produits impayés.

Article 9. Garanties et responsabilité

1. Le Vendeur répond des défauts cachés des produits dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code civil. Les défauts apparents sont régis par l'article 6.5.
2. La responsabilité du Vendeur, toutes causes confondues, est limitée au prix payé pour la commande concernée. Elle exclut les dommages indirects (perte d'exploitation, atteinte à l'image, perte de clientèle). Cette limite ne s'applique pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni pour les dommages corporels.
3. Les romans noirs et thrillers abordent des thèmes sensibles (violence, harcèlement). Le Client choisit les titres en connaissance de cause et sous sa responsabilité ; il lui appartient de s'assurer qu'ils conviennent à ses destinataires.

Article 10. Propriété intellectuelle

Les romans, agendas, textes, couvertures, visuels, nom et logo « Vab » restent la propriété du Vendeur et sont protégés par le droit d'auteur. L'achat d'exemplaires ne confère au Client aucun droit de reproduction ni d'adaptation. Le Client peut offrir les exemplaires à ses collaborateurs et à ses clients. Il ne peut pas utiliser le nom, le logo ou les visuels du Vendeur à des fins de communication sans accord écrit. Les agendas ne sont pas personnalisables au logo du Client, sauf devis spécifique.

Article 11. Données personnelles

1. Pour réaliser les dédiacés et la livraison, le Client transmet au Vendeur uniquement le prénom ou le nom de chaque bénéficiaire (l'un ou l'autre, pas les deux) et, le cas échéant, une indication particulière. Le Client garantit en avoir informé les personnes concernées.
2. Le Vendeur, responsable du traitement, utilise ces données pour ce seul objet, ne les cède pas et supprime la liste des bénéficiaires dans les 3 mois suivant la livraison. Les données de facturation sont conservées pendant la durée légale.

3. Chaque personne concernée peut exercer ses droits d'accès, de rectification et d'effacement en écrivant à contact@v-a-b.com. Elle peut aussi saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Article 12. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement dû à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Les obligations concernées sont suspendues. Si l'empêchement dure plus de 30 jours, chaque partie peut résoudre la commande par écrit. Le Vendeur rembourse alors les sommes versées, déduction faite des frais déjà engagés pour la commande, sur justificatifs.

Article 13. Droit applicable et litiges

Les CGV et les commandes sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties cherchent d'abord une solution amiable par écrit pendant 30 jours. À défaut, le litige relève du tribunal compétent dans le ressort du lieu d'établissement du Vendeur, sous réserve des règles de compétence qui s'imposent aux parties.

Article 14. Acceptation et validité

1. En signant le bon de commande, le Client reconnaît avoir reçu et lu les CGV, notamment l'article 7 (annulation et acompte), et les accepter.
2. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.
3. Si une stipulation des CGV est déclarée nulle ou inapplicable, les autres stipulations restent en vigueur.